

## CHASSE ACCOMPAGNEE

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande d'autorisation de chasser accompagné est à retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre, dûment complétée recto-verso (de 1 à 4 accompagnateurs), avec les documents demandés.

Après réception de votre inscription au siège de la Fédération (46, boulevard du moulin neuf – BP 12 – 36001 Châteauroux cedex), nous vous convoquerons à une formation pratique élémentaire, avec la **présence obligatoire de tous vos accompagnateurs**. Cela peut prendre un peu de temps entre le dépôt de votre demande et la prise de rendez-vous.

A la suite de la formation, nous vous ferons parvenir votre autorisation de chasser accompagnée gratuite pour une durée de 1 an.

A l'issue, ou au cours de cette année de chasse accompagnée, si vous désirez poursuivre la chasse vous devrez vous inscrire auprès de nos services à l'examen général du Permis de Chasser.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre dévouement.

Le Président,  
**Laurent GANDILLOT**

- P.J :**
- Demande d'autorisation de chasser accompagné **à nous retourner avec** :
  - la photocopie d'une pièce d'identité à jour (carte nationale d'identité ou passeport),
  - l'autorisation parentale pour mineur concernant la formation (**feuille jointe**).

